

Nouvelles pratiques sociales



Les enjeux de l'arrimage vus de la fenêtre de l'organisation communautaire en CLSC

Linda Vallée

Volume 7, numéro 2, automne 1994

La recherche sociale et le renouvellement des pratiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301294ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301294ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vallée, L. (1994). Les enjeux de l'arrimage vus de la fenêtre de l'organisation communautaire en CLSC. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), 267–270.
<https://doi.org/10.7202/301294ar>



Les enjeux de l'arrimage vus de la fenêtre de l'organisation communautaire en CLSC

Linda VALLÉE
*présidente du Regroupement des intervenants
et intervenantes communautaires en CLSC (RQIIAC)*

D'abord, explorons quelque peu le thème proposé. En ce qui concerne l'arrimage communautaire-public, à quel public référons-nous?

En tant que travailleuse dans un CLSC, je n'apprécie pas toujours d'être associée à l'ensemble d'un réseau dont les CLSC ne représentent qu'une infime partie. Mais j'imagine que l'on veut parler ici des CLSC puisqu'en tant qu'institutions de première ligne, ils sont « en communauté de destin avec le milieu ». Ici, je cite Gilles Roy, un agronome impliqué dans le mouvement rural : « Le CLSC est en communauté de destin avec le milieu ; ce qui affecte la collectivité dans son développement concerne directement le CLSC. »

Donc, je m'attarderai davantage à l'arrimage communautaire-CLSC.

Du côté des éléments de prospective reliés aux conditions à surveiller et aux défis des années à venir, je préciserai d'abord qu'il s'agit plutôt de conditions à mettre en place, car il est difficile de surveiller ce qui n'existe pas.

Quant aux défis, ils représentent peut-être les premiers éléments de discussions et d'ententes réciproques entre les organismes communautaires et les CLSC, pour en arriver à un arrimage harmonieux et solidaire.

Les enjeux de cet arrimage se situent donc au niveau des solidarités à développer ou à recréer.

LES PIÈGES DE LA CONNAISSANCE

Solidarité entre les organismes communautaires, entre les organismes communautaires et les CLSC et, finalement sans doute, la plus essentielle des solidarités, celle entre les organismes communautaires, les CLSC et les communautés locales.

Pourtant, l'heure ne semble pas aux grandes solidarités. Les organismes communautaires sont actuellement confrontés aux pièges de la reconnaissance tant réclamée. En effet, ils ne s'entendent pas toujours sur la nature de cette reconnaissance ; reconnaissance pour ce que l'on est ou pour ce que l'on fait ou pourrait faire ? Confrontés aussi à de nombreuses dissensions en ce qui a trait à leur financement, leur prise de position, leur prise de parole. Les analyses fort pertinentes des grands regroupements nationaux ne trouvent pas toujours d'écho régionalement et, encore moins, localement. On constate trop souvent une certaine individualisation des organismes communautaires sur le terrain. Le contexte de la réforme n'aide en rien, en imposant une définition « santé-services sociaux » qui élimine d'emblée, ou presque, les champs d'action et de promotion sociale, de prise en charge collective, de leadership de changement et d'expression démocratique des organismes communautaires, pour les recentrer sur la dispensation de services complémentaires et indispensables à l'ensemble du réseau public et pour lesquels ils seront dorénavant financés dans le cadre des PROS (Plans régionaux d'organisation de services). La définition même d'organismes communautaires pose dorénavant problème ; organisme communautaire, organisme bénévole, organisme sans but lucratif, ressources intermédiaires, etc. Quel est donc le devenir du mouvement communautaire ? Reste-t-il au mouvement communautaire à trouver l'ennemi ou à se solidariser dans une dynamique d'adaptation à une nouvelle conjoncture, en se respectant et en s'affirmant, puisque le réseau public a tant besoin de lui ?

LES CLSC ET LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU

Du côté des CLSC, ils ont leur place à prendre dans leur propre réseau. Ils sont trop souvent peu considérés et peu reconnus par les établissements de deuxième ligne, qui constituent en fait la majeure partie du réseau et en bouffent par la même occasion la grande part des budgets. La deuxième ligne comprend encore mal la mission des CLSC. Là aussi, on assiste au choc des cultures. La concertation et le partenariat ne vont pas de soi.

Pour être *politically correct*, la deuxième ligne tient souvent un discours procommunautaire au détriment des CLSC, car elle a tout intérêt à voir se développer le communautaire avec ses ressources intermédiaires qui coûtent encore moins cher que les CLSC et qu'elle peut de surcroît contrôler à sa guise. Autre piège, tendu à la fois aux organismes communautaires et aux CLSC. Mais où sont donc les vrais alliés?

Par ailleurs, les CLSC entre eux ont de grands efforts à faire du côté de leurs propres solidarités. Ils doivent désormais s'approprier une vision régionale concertée, agir eux aussi en partenaires plutôt qu'en compétiteurs. Mais au préalable, ils doivent développer un sentiment d'appartenance local et, en ce sens, se laisser influencer par les façons de faire des organismes communautaires. Ils doivent développer davantage de souplesse et d'ouverture et cela, malgré le contexte du « Défi qualité-performance » fait de contraintes et de restrictions. Pas facile à faire!

De toute manière, un débat avec des bons et des méchants ne nous mènera nulle part.

Il faut plutôt, ensemble, et voilà un défi de taille, se recentrer sur nos communautés et travailler à leur *empowerment*. Établir ensemble les conditions nécessaires à un réel partenariat.

L'apprentissage au partenariat constitue une démarche commune qui doit être réciproque pour arriver à définir ensemble nos conditions d'arrimage.

D'ores et déjà, il apparaît très clairement que la configuration actuelle des services offerts à la population, tant par le milieu communautaire que par le réseau et, plus particulièrement, celui des CLSC, va changer. Il faut continuer à influencer les orientations de ces changements. Maintenant, est-ce possible de le faire solidairement, dans le respect de la spécificité et des missions de chacun?

LE RÔLE DES RÉGIES RÉGIONALES

Dans le processus de régionalisation, les régies régionales jouent évidemment un rôle de premier plan. Elles ont la responsabilité de maintenir ou de rétablir l'équilibre entre la prévention, le curatif, la réadaptation, le communautaire et la population.

Elles devront, elles aussi, développer un sentiment d'appartenance régional et ce, dans le respect de ce qui existait avant la régionalisation, c'est-à-dire la dynamique de partenariat et de concertation de chacun des milieux et les efforts en ce sens, déjà consentis à la fois par les organismes communautaires et les CLSC. Il serait fort malhabile, de la part des régies régionales, de positionner les organismes communautaires et les CLSC en compétiteurs, tant sur le plan du financement que de la qualité des services. Une telle attitude pourrait avoir, à brève échéance, des conséquences irréparables sur le partenariat local. Les régies régionales ont donc à relever le défi que suscite la mise en place de conditions favorables au partenariat local et régional. À elles se pose également le défi de dépasser le modèle de gestion de services initié par les PROS. En soi, les PROS représentent un exercice de concertation intéressant, mais c'est au niveau de l'opérationnalisation de ceux-ci que le bât blesse. Les règles rigides de financement, la concertation imposée par problématique, les services conçus pour des clientèles cibles et la lourdeur de l'appareil bureaucratique vont à l'encontre de la nature même des organismes communautaires et, jusqu'à un certain point, de celle des CLSC. Car, dans ce contexte, comment conserver ou développer une approche globale et communautaire? Comment rester collés aux besoins de notre monde? Réussirons-nous à nous apprivoiser mutuellement ou nous opposerons-nous jusqu'à épuisement, au détriment des besoins de nos communautés?

Les organismes communautaires et les CLSC peuvent avoir des revendications communes, dans des espaces de services et d'actions différents et complémentaires.

Une utopie! Peut-être, mais sans quelques utopies, la créativité risquerait fort de nous échapper!